Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

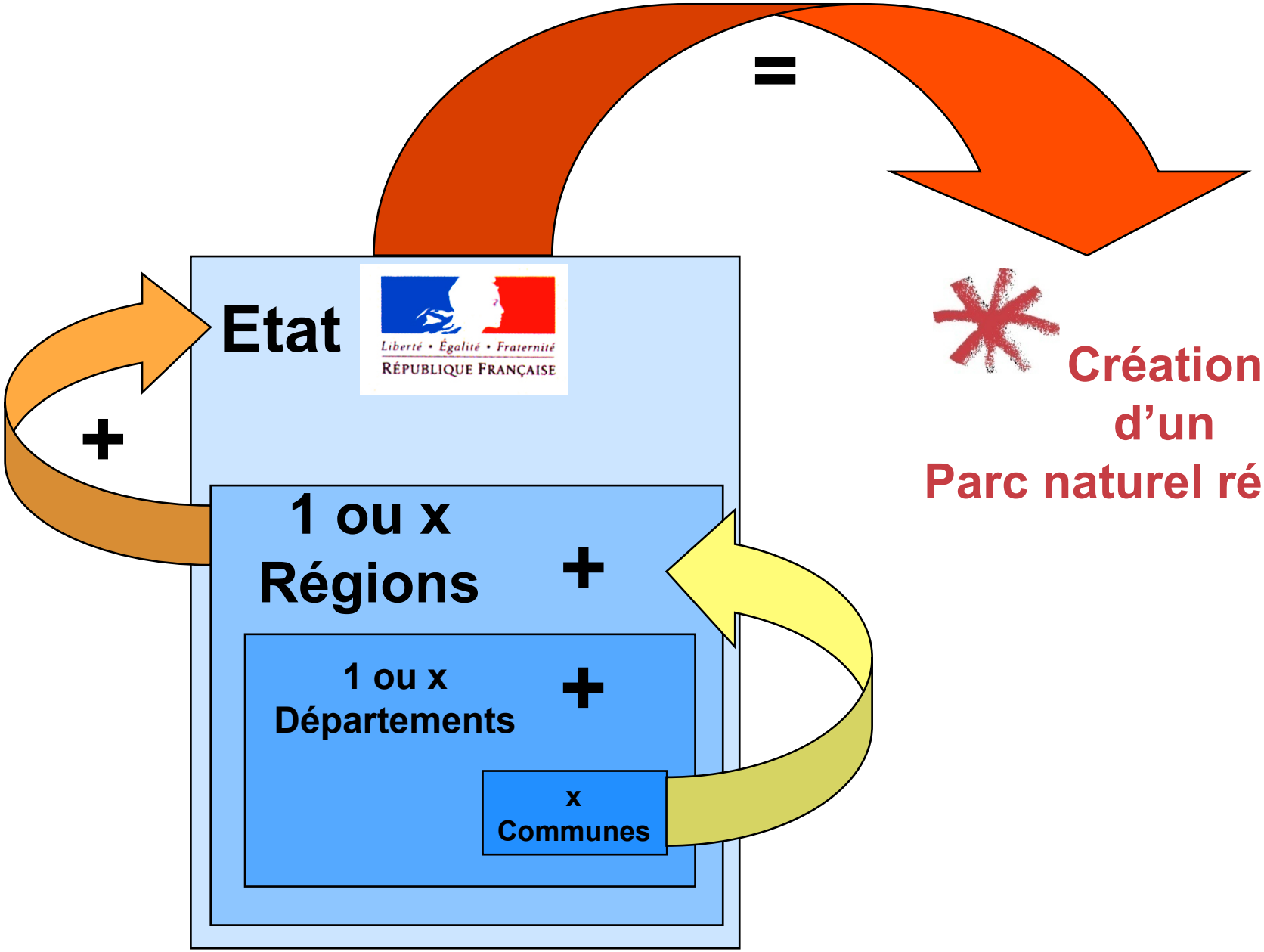
=
Etat
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
+
1 ou x
Régions
+
1 ou x
Départements
+
x
Communes
Création
d'un
Parc naturel régional

Les Parc naturels régionaux de France

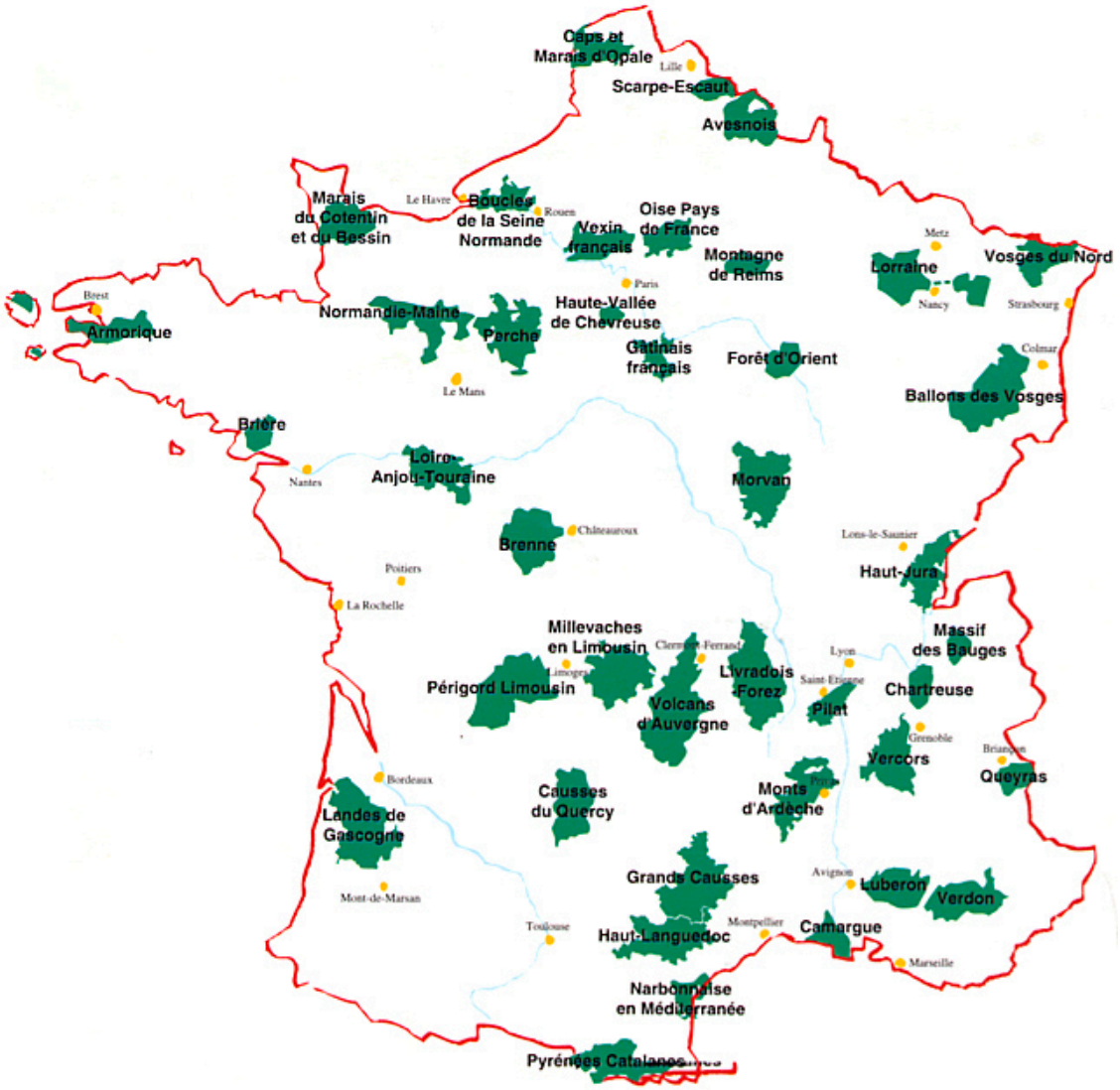

Guyane française

Martinique

44 Parcs naturels régionaux
23 régions
68 départements
3 685 communes
7 millions d'hectares
3 millions d'habitants
Près de 13 % du territoire métropolitain

45 Parcs naturels régionaux

OISE
Chantilly
Senlis
Oise - Pays de France
Vexin français
Magny-en-Vexin
La Roche-Guyon
Théméricourt
Auvers-sur-Oise
L'Isle-Adam
Luzarches
Orry-la-Ville
Pontoise
VAL-D'OISE
Cergy-Pontoise
Meulan
Mantes-la-Jolie
A13
A15
A1
RER D
la Seine
SEINE-SAINT-DENIS
A86
HAUTS-DE-SEINE
PARIS
la Marne
A4
Marne-la-Vallée
YVELINES
Saint-Quentin-en-Yvelines
RER C
A86
VAL-DE-MARNE
A104
N10
Chevreuse
St-Rémy-lès-Chevreuse
RER B
Haute Vallée de Chevreuse
Rambouillet
A10
francilienne
A104
A5
SEINE-ET-MARNE
ESSONNE
RER C
l'Essonne
Melun
Dourdan
RER D
la Seine
La Ferté-Alais
Gâtinais français
Perthes-en-Gâtinais
Étampes
A6
Fontainebleau
Milly-la-Forêt
Malesherbes
La Chapelle-la-Reine

Un Parc naturel régional

est un territoire rural fragile,

au patrimoine remarquable,

qui s'organise autour d'un projet

pour assurer durablement sa protection,

sa gestion et son développement économique et social.

Une vocation :

Protéger et valoriser
le patrimoine naturel,
culturel et humain
par une politique innovante

Des missions :

- La protection de la nature et des patrimoines humains
- L'aménagement du territoire
- L'éducation à l'environnement
- Le développement économique et social
- L'expérimentation et l'innovation

Les syndicats mixtes

Organismes de gestion

Composition :
- Région(s)
- Département(s)
- X communes

Le bureau syndical

Organe de proposition

Composition :
- délégués de la Région
- délégués du Département
- délégués des communes

Le Comité syndical

Organe délibérant

Composition :
- délégués de la région
- délégués du département
- 1 délégué par commune

Son rôle :
- voter les budgets
- créer les commissions de travail
- élire les membres du bureau

L'équipe technique

Met en œuvre les décisions prises par le Comité syndical

Les commissions

Organes de proposition **(groupes de travail)**

25 000 hectares

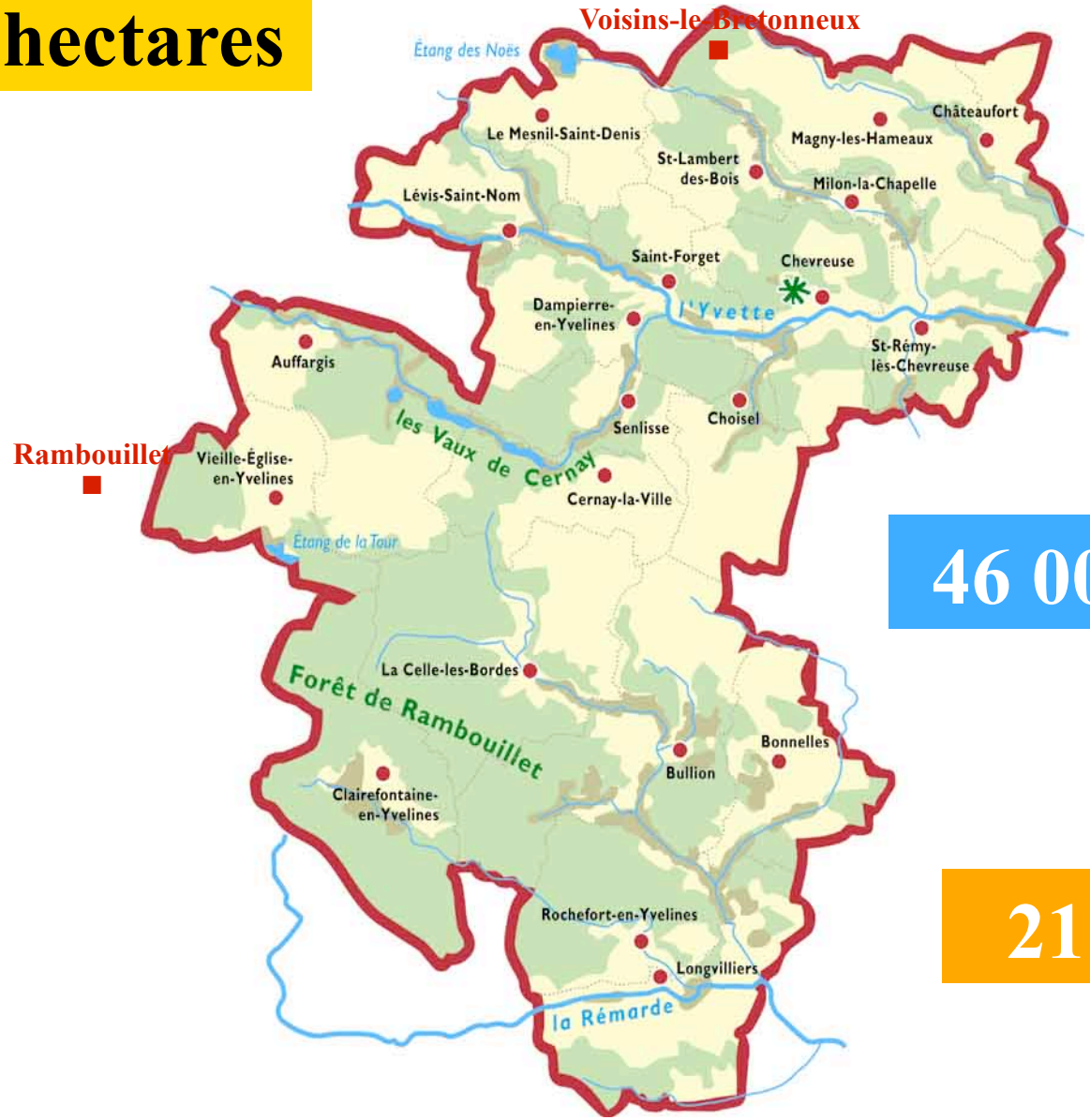

46 000 habitants

21 communes

La charte de Parc

- Un document contractuel
- Un engagement fort pour les signataires
- Un projet à 12 ans

Contenu de la charte

- Les objectifs à atteindre
- Un projet de protection et de développement
- Les moyens à mettre en oeuvre

Révision de la Charte et extension du Parc

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

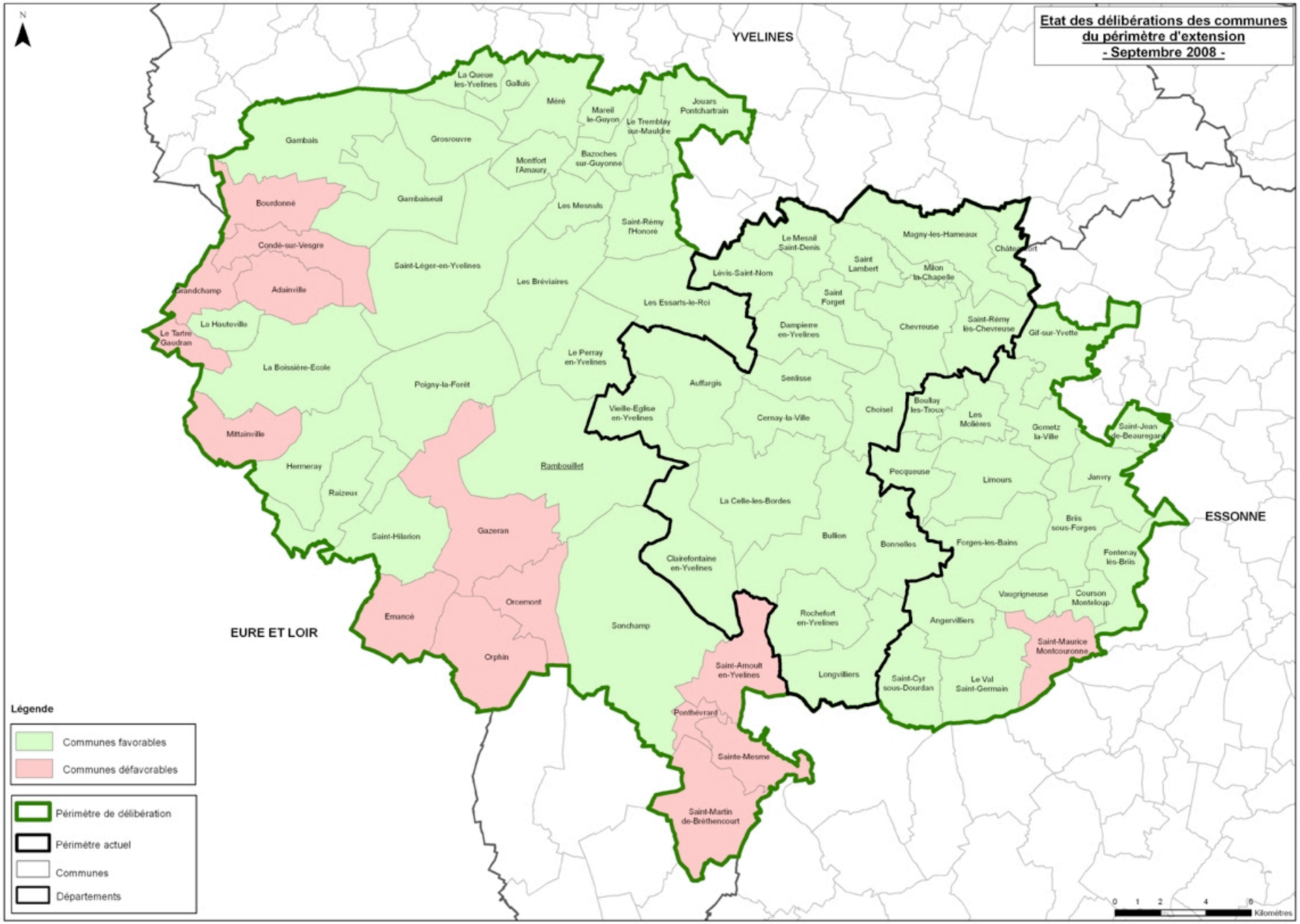
Etat des délibérations des communes
du périmètre d'extension
- Septembre 2008 -
N
YVELINES
ESSONNE
EURE ET LOIR
La Queue-les-Yvelines
Galluis
Méré
Mareil-le-Guyon
Le Tremblay-sur-Mauldre
Jouars-Pontchartrain
Gambais
Grosrouvre
Montfort-l'Amaury
Bazoches-sur-Guyonne
Bourdonné
Garnbaiseuil
Les Mesnuls
Saint-Rémy-l'Honoré
Condé-sur-Vesgre
Saint-Léger-en-Yvelines
Grandchamp
Adainville
Les Bréviaires
La Hauteville
Le Tartre-Gaudran
Les Essarts-le-Roi
La Boissière-Ecole
Poigny-la-Forêt
Le Perray-en-Yvelines
Mittainville
Auffargis
Vieille-Eglise-en-Yvelines
Cernay-la-Ville
Hermeray
Rambouillet
Raizeux
Saint-Hilarion
Gazeran
Emancé
Orcemont
Orphin
Sonchamp
La Celle-les-Bordes
Bullion
Clairefontaine-en-Yvelines
Rochefort-en-Yvelines
Longvilliers
Saint-Arnoult-en-Yvelines
Ponthévrard
Sainte-Mesme
Saint-Martin-de-Bréthencourt
Le Mesnil-Saint-Denis
Magny-les-Hameaux
Saint-Lambert
Milon-la-Chapelle
Lévis-Saint-Nom
Saint-Forget
Dampierre-en-Yvelines
Chevreuse
Saint-Rémy-les-Chevreuse
Gif-sur-Yvette
Senlisse
Choisel
Boullay-les-Troux
Les Molières
Gometz-la-Ville
Saint-Jean-de-Beauregard
Pecqueuse
Limours
Jamry
Briis-sous-Forges
Forges-les-Bains
Bonnelles
Fontenay-les-Briis
Vaugrigneuse
Courson-Monteloup
Angervilliers
Saint-Maurice-Montcouronne
Saint-Cyr-sous-Dourdan
Le Val-Saint-Germain
Légende
Communes favorables
Communes défavorables
Périmètre de délibération
Périmètre actuel
Communes
Départements
0 1 2 4 6
Kilomètres
Sources : Données IAURIF - Mission SIG PNR HVC - Septembre 2008

Un projet de trame pour la future charte

Document de travail

Version : 24/03/2009	Objectif(s) stratégique(s) visé(s) :	
	OS 15	Contribuer à l'appropriation par les habitants, les acteurs et les visiteurs du territoire d'une culture du développement durable
	OS 16	Fédérer les acteurs du territoire et coordonner les actions s'inscrivant dans le projet de Parc
	OS 17	Démultiplier l'action du Parc, développer et stimuler des relais sur tout le territoire
		#N/A

Objectif opérationnel	40	**Structurer une offre éducative répondant aux enjeux du territoire**
Fiche(s) liée(s)	41	Mobiliser les acteurs et habitants du Parc
		#N/A
		#N/A
		#N/A

Afin de répondre aux objectifs opérationnels inscrits dans la Charte, il est nécessaire de structurer une offre éducative suffisante sur le Parc. Les actions éducatives - sensibilisation, éducation, formation - s'adressent aux habitants, qu'ils soient scolaires, jeunes hors temps scolaire ou adultes, aux techniciens et élus des collectivités et à l'ensemble des professionnels.
La réalisation de cette politique éducative nécessite notamment d'identifier et de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du Parc, dont les structures professionnelles.

***Les mesures éducatives** , nécessaires à l'atteinte de la plupart des objectifs opérationnels de la charte, **sont intégrées dans l'ensemble des dispositions de la charte.** Il ne s'agit donc pas ici de détailler les contenus éducatifs mais de définir les dispositions permettant de structurer la politique éducative du territoire.*

Plan de Parc	Non	
Evaluation	Atteinte des objectifs opérationnels dans les différents volets Part de la population sensibilisée ; nombre de structures éducatives mobilisées	

40.1 Organiser le réseau des acteurs d'éducation à l'environnement et au territoire

40.2 Promouvoir les acteurs et les actions pédagogiques s'inscrivant dans le projet de territoire

Document de travail

Disposition n°	40.1	Organiser le réseau des acteurs d'éducation à l'environnement et au territoire
Rôle / Syndicat du Parc		Il fédère et mobilise les acteurs d'éducation à l'environnement du territoire : associations d'éducation à l'environnement, services ou structures éducatifs des collectivités, associations naturalistes, fermes accueillant du public, Bergerie Nationale, ONF, ALME (Agence locale pour la maitrise de l'énergie), Gendarmerie Nationale, SICTOM, *etc.* Il s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'Education Nationale et les Directions en charge de la jeunesse et participe notamment à la formation des enseignants et des animateurs. Il favorise l'émergence de structures éducatives pérennes en les accompagnant dans le développement de leur activité. Il réalise en continue un inventaire des acteurs potentiels, des compétences et des actions menées. Il évalue les attentes des communes et des structures intercommunales. Il encourage les échanges intergénérationnels à dimension pédagogique.
Engagements des signataires	Etat	L'Education Nationale travaille en partenariat avec le syndicat du Parc. Les Directions en charge de la jeunesse et la Gendarmerie Nationale s'inscrivent dans une logique de partenariat éducatif avec le syndicat du Parc.
	Région	Elle implique le personnel éducatif attaché aux Réserves naturelles régionales.
	Départ^{ts}	Ils s'impliquent dans la politique éducative élaborée par le syndicat du Parc et par le biais notamment des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le cas échéant de leur service éducatif.
	C.C./C.A.	Elles encouragent les formations techniques des personnels communaux. Elles facilitent la mise à disposition de terrains ou équipements intercommunaux dans le cadre d'opérations éducatives. Elles sensibilisent les habitants.
	Communes	Elles assurent les formations techniques des personnels communaux. Elles encouragent au jumelage entre classes du Parc, en privilégiant les échanges entre Parc historique et Parc actuel. Elles impliquent et associent les centres de loisirs et les espaces jeunes dans les projets éducatifs liés au projet de territoire à l'échelle locale. Elles facilitent la mise à disposition de terrains ou équipements communaux dans le cadre d'opérations éducatives. Elles sensibilisent les habitants aux enjeux du territoire.
Autres acteurs		Les acteurs éducatifs (à l'environnement et au territoire) qui le souhaitent s'inscrivent dans une logique de partenariat avec le syndicat du Parc. ONF Les habitants sont mobilisés. Les syndicats intercommunaux s'impliquent dans la formation des employés communaux et des habitants.
Durée		12 ans

Document de travail

Disposition n°	40.2	Promouvoir les acteurs et les actions pédagogiques s'inscrivant dans le projet de territoire
Rôle / Syndicat du Parc		Il soutient financièrement les projets scolaires et autres projets éducatifs qui s'inscrivent dans le projet de territoire afin que les acteurs de ces projets puissent s'appuyer sur les compétences des structures éducatives et des professionnels appropriés. Il encourage et soutient des projets avec les acteurs éducatifs du territoire : établissements scolaires, structures d'accueil jeunes, bibliothèques, associations locales, collectivités, Gendarmerie nationale, artisans, entreprises, professionnels, *etc.*). Il encourage les actions éducatives qui s'appuient sur des actions concrètes de proximité. Il encourage la diversification et l'offre des centres d'accueil. Il édite un catalogue des offres d'animation pour les scolaires et le grand public. Il accorde en partenariat avec l'Education nationale, un "signe de reconnaissance qualité" aux structures et aux prestations éducatives dont il assure la promotion. En tant qu'outil local de gestion pour agir vers un développement durable, il organise la formation des acteurs éducatifs aux enjeux, problématiques et patrimoines du territoire. Il s'implique avec ses partenaires dans les manifestations organisées sur le Parc qui sont en lien avec le projet. Il communique et met en valeur les initiatives locales en lien avec les objectifs du projet de territoire.
Engagements des signataires	Etat	L'Education Nationale travaille en partenariat avec le syndicat du Parc au développement d'un "signe de reconnaissance qualité" aux structures et aux prestations éducatives.
	Région	
	Départ^{ts}	
	C.C./C.A.	Elles impliquent le syndicat du Parc et/ou les acteurs éducatifs dans les manifestations organisées sur le territoire qui sont en lien avec le projet et qui peuvent contenir une dimension éducative. Elles utilisent leurs divers supports de communication pour valoriser les acteurs et actions éducatives menées dans les communes.
	Communes	Elles impliquent le syndicat du Parc et/ou les acteurs éducatifs dans les manifestations organisées sur le territoire qui sont en lien avec le projet et qui peuvent contenir une dimension éducative. Elles utilisent leurs divers supports de communication pour valoriser les acteurs et actions éducatives menées dans les communes.
Autres acteurs		Les acteurs éducatifs (à l'environnement et au territoire) qui le souhaitent s'inscrivent dans une logique de partenariat avec le syndicat du Parc. Les habitants sont mobilisés.
Durée		12 ans